



Exéquatur en France d' un diorce réalisé aux USA

Par **lichka**, le **27/06/2014** à **17:27**

Bonjour,

Mon divorce d' avec mon mari américain va être prononcé en Floride, à Miami.
Je vais recevoir le jugement de divorce américain et j' ai donc besoin d' une exéquatur pour qu' il soit valable en France.

Je ne sais pas comment on procède pour en faire une, le plus rapidement et surtout le moins cher possible.

J' habite ds le Gard, Quelles sont les démarches à faire et auprès de qui les fait-on?
Ai-je besoin d' un avocat?

Merci.

Par **domat**, le **27/06/2014** à **19:45**

bjr,
vous devriez trouver votre réponse dans ce lien:
<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F576.xhtml>
cdt